

## COMMANDE DE BOUCLES PRELEVEUSES en vue du dépistage de la BVD sur les veaux

Un Arrêté Ministériel visant l'éradication de la BVD est paru le 31 juillet 2019. La mise en place de cet Arrêté rend nécessaire le passage par une phase de dépistage des veaux à la naissance par pose d'une boucle préleveuse. A partir d'aujourd'hui, tous les éleveurs devront commander des boucles 2 en 1.

Pour ce faire, vous venez de recevoir votre bon de commande :

- ✓ Il prévoit des « **boucles préleveuses BVD** »
- ✓ Et une « **pince spécifique BVD** » (pince indispensable pour la pose de la boucle préleveuse)

Pour la campagne 2020 – 2021, le **GDS 58 soutiendra financièrement les éleveurs** adhérents au GDS 58 en prenant en charge une partie du coût des prélèvements et de certaines analyses spécifiques.

### Quelques questions pratiques ...

- A quoi dois-je faire attention pour réussir mon prélèvement ?
  - ✓ *Bonne contention de l'animal*
  - ✓ *Réaliser le prélèvement sur oreille sèche*
  - ✓ *S'assurer que le prélèvement de cartilage est présent dans le trocart métallique*
  - ✓ *Refermer le trocart à l'aide de la pince avec le tube prévu à cet effet*
- A quoi dois-je faire attention pour assurer la traçabilité de mon prélèvement ?
  - ✓ *S'assurer que le numéro du trocart correspond à la boucle nationale d'identification*
  - ✓ *S'assurer de la correspondance entre le numéro du trocart et le tube fermant l'échantillon*
  - ✓ *Indiquer la date de prélèvement (**attention une date de prélèvement = une enveloppe**)*
  - ✓ *S'assurer de la cohérence entre la date de prélèvement et la date de naissance de l'animal*
- Comment conserver mes échantillons ?
  - ✓ *A température ambiante*
- Quel est le délai d'acheminement des échantillons après avoir réalisé le prélèvement ?
  - ✓ *Maximum 7 jours entre le prélèvement et le début de l'analyse au laboratoire*

- Comment faire parvenir mon échantillon au laboratoire départemental ?
  - ✓ *Après avoir collé l'étiquette « adresse laboratoire », envoyer par La Poste les enveloppes T préaffranchies contenant les prélèvements (**attention pas plus de 3 échantillons dans une enveloppe affranchie à 20g**)*
- Comment consulter mes résultats BVD ?
  - ✓ *En me connectant sur mon espace personnel du site GDS Bourgogne Franche-Comté (lors de la première connexion, l'identifiant correspond à votre n° de cheptel et le mot de passe à votre n° de détenteur)*
- Que faire en cas de résultat positif ?
  - ✓ *Dans la mesure du possible isoler l'animal avec sa mère pour éviter toute contamination d'autres animaux*
  - ✓ *Une seconde analyse virologique de confirmation (sur prise de sang réalisée par votre vétérinaire) devra être réalisée dans un délai de 4 à 6 semaines après le premier prélèvement*
  - ✓ *Un plan d'assainissement individuel, défini conjointement par votre vétérinaire sanitaire et le GDS 58, sera mis en place afin d'éviter la diffusion du virus dans votre exploitation et dans votre voisinage.*

Des réunions d'informations ont déjà été organisées sur le sujet et d'autres le seront à l'automne.

Pour plus d'actualités vous pouvez consulter notre site internet [www.gdsbfc.com](http://www.gdsbfc.com) ou vous rendre sur le site [www.contrelabvd.com](http://www.contrelabvd.com)

Pour toutes questions relatives à ce sujet, veuillez prendre contact  
avec Valérie SALOMÉ (GDS 58)

03 86 90 18 90 - [valerie.salome.gds58@reseaugds.com](mailto:valerie.salome.gds58@reseaugds.com)